



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E125183

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2023

ÉDITÉ LE 01/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 10/06/1999

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/08/2021
12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 423 177 690

Siret : 423 177 690 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60424573

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60424573

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Raison sociale : ANDRE DAVID

24 RUE LOUIS PASTEUR
PA DE RAGON
44119 TREILLIERES

Téléphone : 02 40 40 18 42

Fax :

Portable :

Site Internet : www.andre-david.fr

E-mail : jeanfrancois@andredavid.fr

Responsabilité légale :

DAVID JEAN-FRANCOIS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/11/2020
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	18/01/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	18/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.